

◆ Faire un Legs au Secours Français Pour Animaux (SFPA)

► Pourquoi prévoir un legs ?

Prévoir un legs dans votre testament est un geste fort et solidaire. Il permet de soutenir durablement la mission du **Secours Français Pour Animaux (SFPA)** et d'offrir une seconde chance aux animaux victimes d'abandon, de maltraitance ou en détresse.

Faire un legs n'impacte en rien votre situation actuelle : il ne prend effet **qu'après votre décès**, et vous pouvez modifier votre testament à tout moment.

◆ Les différents types de legs

Vous pouvez choisir librement le type de legs que vous souhaitez transmettre :

✓ Le legs universel

Vous léguer l'**ensemble de votre patrimoine** à l'association.

✓ Le legs à titre universel

Vous léguer **une partie** de votre patrimoine (ex. : 1/2, 1/3, ou une catégorie de biens).

✓ Le legs particulier

Vous léguer **un bien précis** :

- une somme d'argent,
 - un compte bancaire ou placement,
 - un bien immobilier (maison, terrain, appartement...),
 - des objets de valeur, mobilier, véhicule...
-

◆ Comment faire un legs au SFPA ?

► 1. Vérifier que vous souhaitez léguer à Secours Français Pour Animaux (SFPA)

C'est important pour éviter toute confusion et garantir que votre volonté soit respectée.

► 2. Rédiger un testament

Le legs doit obligatoirement figurer dans un **testament**. Il existe deux formes possibles :

✓ Le testament olographe

- Écrit entièrement **à la main**, daté et signé.
- Simple mais parfois risqué s'il est mal rédigé ou non retrouvé.

✓ Le testament authentique (recommandé)

- Rédigé **avec un notaire**, dicté devant témoins.
- 100 % sécurisé et conservé automatiquement.

► 3. Mentionner clairement l'association dans votre testament

Voici un exemple de mention exacte (avec RNA et SIRET) :

« « Je lègue à l'association **Secours Français Pour Animaux (SFPA)**, association loi 1901 déclarée sous le numéro **RNA W713007887, SIRET 938 534 476 00016**, située au 7 place de l'Hôtel de Ville, 71170 Chauffailles... »

Le notaire vous aidera à ajuster selon votre situation.

◆ Quels avantages pour le testateur ?

✓ Respect total de votre volonté

Le testament garantit que vos biens iront exactement où vous le souhaitez.

✓ Une action durable pour les animaux

Votre legs permettra de sauver des animaux pendant de nombreuses années.

✓ Pas de frais pour l'association

Le SFPA est une association habilitée à recevoir des dons et legs. Lorsqu'un legs est attribué, **l'association ne paie pas de droits de succession**, ce qui assure que 100 % de votre geste sera utilisé pour les animaux.

◆ Confidentialité

Chaque démarche liée à un legs est **strictement confidentielle**. Vous n'avez pas l'obligation d'informer l'association, même si cela peut faciliter l'exécution de vos volontés.

◆ Une question ? Besoin d'aide ?

Si vous souhaitez obtenir une information ou discuter anonymement d'un projet de legs, vous pouvez contacter l'association en toute confidentialité.

✉ **Contact SFPA : _____

Numéro RNA : W713007887

Numéro SIRET : 938 534 476 00016

Nous vous accompagnerons avec bienveillance et discréetion.

◆ Merci

Prévoir un legs au profit du Secours Français Pour Animaux, c'est transmettre un héritage d'amour, de respect et de protection envers les animaux les plus vulnérables.

Chaque geste, petit ou grand, contribue directement à sauver des vies. Merci pour votre confiance et votre générosité.

◆ Coût d'un testament chez un notaire

Faire établir un testament peut être très abordable :

- **50 à 60 €** pour un testament manuscrit (olographe) déposé et enregistré par un notaire.
- **150 à 250 €** pour un testament authentique rédigé avec le notaire, solution la plus fiable juridiquement.

Ces démarches garantissent la validité du testament et la bonne exécution de vos volontés.

◆ Modèle de testament olographe (écrit à la main)

Ce modèle doit être **copié entièrement à la main**, daté et signé par le testateur.

**Modèle à écrire à la main

Je soussigné(e) _____,
née(e) le _____ à _____,
demeurant à _____,

Rédige ce testament pour exprimer mes dernières volontés.

Je souhaite léguer à l'association **Secours Français Pour Animaux (SFPA)**,
association loi 1901 déclarée en préfecture sous le numéro **RNA : W713007887**, numéro
SIRET : 938 534 476 00016, et joignable au **06.69.97.76.41**,
actuellement située au **7 place de l'Hôtel de Ville, 71170 Chauffailles**,
l'ensemble des biens suivants :

- _____
- _____,
- _____,
- _____.

Je précise que ce legs s'applique même en cas de changement d'adresse ultérieur de l'association.

Fait à _____, le
_____.

Signature : _____ :**